

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° le 11 février 1940 portant règlement sur l'emploi de l'emblème de la Croix-Rouge et des armoiries de la Confédération suisse dans les territoires relevant du Ministère des colonies.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 février 1940

Numéro JO
n° 520 du 31/03/1940

Date du numéro
31 mars 1940

TEXTE INTÉGRAL

Rectificatif au Journal officiel du 15 février 1940. Page 1169,, 1re Colonne, Rapport au Président de la République: 3e paragraphe, 3e ligne, au lieu de : « des articles 1er et 5 », lire : « des articles 1er et 3 » ; 3e et 4e lignes, au lieu de : « loi du 24 juillet 1913 »: 10e lignes au lieu de : « convention de Genève du 9 juillet 1906 », lire : « convention de Genève du 6 juillet 1906 » : 4e paragraphe, 2e ligne , au lieu de : « loi du 24 juillet 1912 », lire : « loi du 24 juillet 1913 ».